VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Vous êtes **chef d'entreprise ?**Vous pouvez verser le solde de la taxe d'apprentissage à notre établissement de formations.

Le saviez-vous ? Le "solde de la taxe d'apprentissage" correspond à 13% de la taxe d'apprentissage. Ces fonds sont mobilisables par l'entreprise pour un versement en direct pour l'enseignement professionnel initial ou un don en nature à l'établissement de son choix.

0.68%



ENTREPRISE

de la masse salariale brute

870 de la TA

13%

collectés par l'URSSAF ou la MSA de versement direct pour l'enseignement professionnel initial en choisissant un établissement sur la plateforme SOLTéA, du 25 mai au 7 septembre 2023 OU sous forme de dons en nature (équipements et matériels) pour le CFA de votre

choix

En versant la taxe d'apprentissage à l'EPL Reinach Formations, vous contribuez au développement de compétences des futurs professionnels de l'élevage, du maraîchage, de l'horticulture, de la viticulture, de la forêt et du paysage.





SOUTENEZ LA FORMATION EN VERSANT LA TAXE D'APPRENTISSAGE A NOTRE ETABLISSEMENT!

Notre établissement, c'est un lycée, un CFA et une exploitation agricole au sein du Domaine Reinach



Chef d'entreprise (hors secteur de la production agricole et forestière) : Les étapes clés pour verser votre solde 13%

1/ Calculer le montant dû au titre de la masse salariale 2022

2/ Déclarer et verser votre paiement à l'Urssaf ou à la MSA via la DSN d'avril 2023 à partir du 5 jusqu'au 15 mai 2023

3/ Flécher vers notre établissement aux numéros ci-dessous, sur la plateforme SOLTéA à compter du 25 mai jusqu'au 7 septembre 2023 OU faites un don en nature (équipements et matériels)

L'établissement Reinach Formations est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage avec le CODE UAI : 730 813 M et SIRET : 197 308 133 000 10

Comment verser à l'établissement agricole Reinach?



En choisissant l'établissement sur la plateforme SOLTéa, du 25 mai au 7 septembre 2023



En nature,par **dons** d'équipements et
matériels au
CFA Reinach Formations

Du CAPa à la licence Pro

+ formations professionnalisantes



Métiers du sport, de la nature et de l'environnement



Métiers de l'horticulture, du maraîchage et de la viticulture



Métiers de l'agriculture élevage



Métiers de l'agro-équipement



Métiers de la forêt



Métiers du paysage

Taxe d'apprentissage

2023

en soutenant

Pour tous renseignements:

Vos interlocuteurs :

Pour le CFA Reinach Formations : Pierre Monnier Directeur 04 79 25 42 02 pierre.monnier@educagri.fr Pour le lycée Agricole Reinach : Fabienne Gonnet Lycée Agricole 04 79 25 87 84 fabienne.gonnet@educagri.fr



- le lycée agricole Chambéry - La Motte Servolex - le CFA Reinach Formations

Flécher notre établissement sur la plateforme SOLTéA entre le 25 mai et le 7 septembre 2023 ou faites un don en nature (équipements et matériels)

Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole Reinach Formations 1013 Avenue Charles - Albert - 73290 La Motte Servolex www.reinach.fr